

Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale



Internes et hôpitaux privés : une demande en constante augmentation

Thibault GRISINGER – Président FNSIPBM



SYNDICAT NATIONAL DES PHARMACIENS GERANTS
HOSPITALIERS PUBLICS ET PRIVÉS
ET DES PHARMACIENS DES HOPITAUX A TEMPS PARTIEL

9 Octobre 2021

Assemblée générale SNPGH



Rappel du cursus de l'internat



Rappel du cursus de l'internat

- **Arrêté du 4 octobre 2019** qui réforme le 3^{ème} cycle des études de Pharmacie et le cursus des internes de pharmacie hospitalière
- L'internat est divisé **en 3 phases** :
 - **La phase socle** : d'une durée de 2 ans avec obligation pour les internes d'effectuer un stage sur tous les agréments (Pharmacie clinique, dispositifs médicaux et stérilisation, technologies hospitalières et contrôles)
 - A la fin de cette phase **choix d'une option précoce** : Développement et Sécurisation de Produits de Santé (DSPS) ou Radiopharmacie (RPH) ou Pharmacie Hospitalière Générale (PHG)



Rappel du cursus de l'internat

- **La phase d'approfondissement :**

- Option RPH : d'une durée de 2 ans, l'interne doit effectuer 2 stages dans un service de radiopharmacie, 1 semestre dans une PUI et 1 semestre libre
- Option PHG : d'une durée de 1 ans, l'interne doit effectuer ces 2 stages dans une PUI
- Option DSPS : 1 stage dans une industrie ou une agence, un stage en PUI
→ L'interne **soumet sa thèse** a la fin de cette phase

- **La phase de consolidation :** statut de docteur junior

- Option RPH : 1 an, 2 stages dans un service agréé en radiopharmacie
- Option PHG : 1 an, 2 stages dans une PUI
- Option DSPS : 1an, sur un terrain de stage agréé
→ L'interne **soumet son mémoire de DES**

PHASE SOCLE

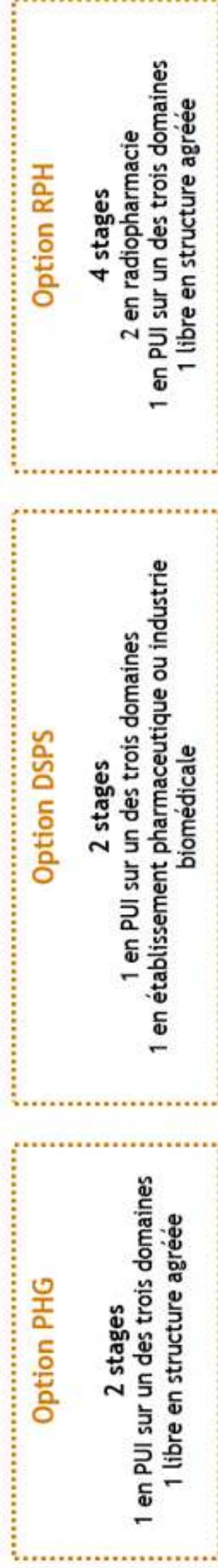
- 4 stages en terrains agréés (CHU ou établissement non universitaire)
- Ordre au choix de l'interne sauf stage libre **obligatoirement** en 3^{ème} ou 4^{ème} semestre



- Etablissement du **contrat de formation** en fin de phase socle

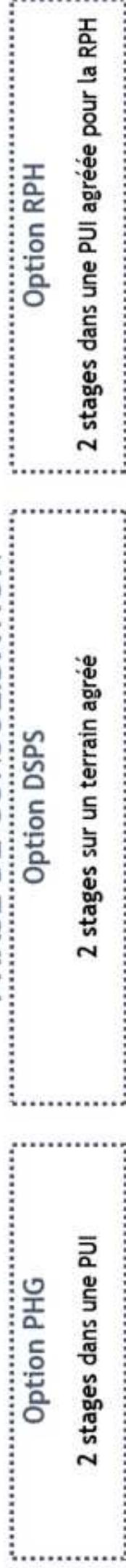
PHASE D'APPROFONDISSEMENT

- Note importante : pour les trois OP, une dérogation à la maquette peut être accordée pour réaliser un parcours recherche



- Soutenance de la **thèse d'exercice** en fin de phase d'approfondissement
- **Inscription à l'Ordre** national des pharmaciens → Statut de Docteur junior

PHASE DE CONSOLIDATION





Rappel du cursus de l'internat

- Ce que ces changements impliquent pour vous :
 - Des **dossiers d'agrément à refaire** pour pouvoir accueillir des internes de la nouvelle réforme
 - Une formation spécifique à chaque phase
 - Une **évolution progressive vers l'autonomie** de l'interne
 - Des stages en dehors du CHU fortement encouragé
 - Une modification des commissions d'agrément avec la présence d'un représentant des établissements privés



Les internes et le privé pendant l'internat



Les internes et le privé pendant l'internat

- Des stages effectués pendant le cursus
- Les internes sont extrêmement demandeurs de stage en dehors des CHU/CH afin de diversifier leur formation
- Internes ayant effectué au moins un stage dans un établissement de santé privé :
 - **7,3% internes** pour la promotion sortante en 2020
 - **8,3% internes** pour la promotion sortante en 2019
 - **9,7% internes** pour la promotion sortante en 2018
 - **7,4% internes** pour la promotion sortante en 2017



Les internes et le privé pendant l'internat

- La possibilité d'effectuer des **remplacements dès le 5^{ème} semestre validé**
- [L'article R5126-7](#) du CSP conditionne les remplacements
 - 4 mois maximum par an
 - 1 mois/remplacement pour le remplacement du pharmacien gérant
- Pourcentage d'internes ayant effectué des remplacements pendant leur cursus :
 - **5,2%** en 2017
 - **6,5%** en 2018
 - **9,7%** en 2019
 - **22,8%** en 2020



Les internes et le privé pendant l'internat

- Une attractivité qu'il faut **continuer a développer** dans l'intérêt des internes et des établissements de santé
- Une **augmentation du numerus clausus** de l'internat de pharmacie hospitalière soutenue par l'ensemble de la profession répondant a **deux objectifs** :
 - Augmenter le nombre d'internes et par conséquent ouvrir un plus grand nombre de terrains de stages
 - Augmenter le nombre d'internes qui vont effectuer des remplacements



Et après l'internat ?



Et après l'internat

- Une portion importante des internes qui terminent leur cursus vont prendre un poste dans un établissement de santé privé lucratif ou non
- Quelques chiffres qui attestent cette tendance :
 - 2020 : **16,7%** des internes ont trouvé un poste dans un ES privé
 - 2019 : **12,4%** des internes ont trouvé un poste dans un ES privé
 - 2018 : **14,3%** des internes ont trouvé un poste dans un ES privé
 - 2017 : **8 %** des internes ont trouvé un poste dans un ES privé



En conclusion



En conclusion

- Une **nouvelle réforme de l'internat** qui donne plus de responsabilités à l'interne mais également une grille d'apprentissage plus strict
- Les internes dans le privé **deux possibilités** :
 - En stage sur l'ensemble du semestre
 - Pendant des remplacements de courte durée (+ de responsabilité mais aussi un salaire + important)
- Un mode d'activité qui attire de plus en plus d'internes
- Si vous souhaitez recevoir des internes vous pouvez vous rapprocher des associations d'internes qui vous aideront dans les démarches !!



Merci pour votre attention

Si vous souhaitez me contacter : president@fnsipbm.fr
Pour trouver les associations dans votre région : <http://www.fnsipbm.fr>